



ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

SYNTHÈSE

RAPPORT D'ÉVALUATION

N°136



Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international

2017

**Le rapport complet de l'évaluation
et ses annexes sont disponibles en ligne
sur le site France diplomatie :**

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-
publications-infographies/publications/
enjeux-planetaires-cooperation-internationale/
evaluations/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/)

Ce document est la synthèse d'un rapport établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Les analyses et les commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Une demande d'accès aux annexes non publiées citées dans la synthèse du rapport peut être faite auprès du pôle de l'évaluation et de la performance du MAEDI.

ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

SYNTHÈSE

Évaluation réalisée par :



Alexis Carles
Hugues Legros
Michel Leroy (chef d'équipe)
Rose Martinez
Corinne Matras
Lidia Nuñez Lopez
Latifa Tayah
Michel Taymans

Table des matières

Préambule	5
Chapitre 1 Éléments de bilan	8
1.1 Une baisse des crédits de 38 % sur la période	8
1.2 Une baisse de même ampleur du nombre de boursiers	8
1.3 Des baisses correspondant à un changement de pratique de l'instrument	10
1.4 Les changements de profil des boursiers BGF	11
1.5 La mise en œuvre des BGF marquée par l'émergence d'un opérateur unique	12
1.6 La perception des BGF par les bénéficiaires	13
Chapitre 2 Conclusions de l'évaluation	15
2.1 Une pertinence d'ensemble par rapport aux orientations de la France	15
2.2 Un dispositif manquant de cohérence et de complémentarités explicites	16
2.3 Efficacité : des performances contrastées et insuffisamment documentées	17
2.4 Un souci de l'efficience émergent en fin de période	18
2.5 Un impact difficile à évaluer, faute d'indicateurs précis	19
Chapitre 3 Recommandations	21
3.1 Stratégie	21
3.2 Identification et sélection des bénéficiaires	22
3.3 Mise en œuvre	22
3.4 Suivi et évaluation	23
Annexes	24
Annexe 1 Principales prestations ouvertes aux boursiers BGF	24
Annexe 2 Informations complémentaires	26
Sigles et abréviations	30

Préambule

La direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) a décidé de mener une **évaluation stratégique des bourses du gouvernement français (BGF) accordées entre 2004 et 2014**.

Les BGF ont été établies par un **arrêté de 1983**, qui en prévoit trois types :

- Les **bourses d'études**, accordées pour des formations diplômantes, allant de la licence au doctorat, en passant par les masters 1 et 2
- Les **bourses de stage**, pour des formations qualifiantes (c'est-à-dire non diplômantes), à l'intention de professionnels déjà en activité, dont l'objectif est la reconversion, le perfectionnement ou la spécialisation. Les **bourses linguistiques de courte durée (BLCD) et les stages pédagogiques de courte durée (SPCD)** (trois mois maximum) s'apparentent à des bourses de stage.
- Les bourses de **séjour scientifique de haut niveau (SSHN)**, attribuées à des personnes participant à un programme de recherche et d'échanges culturels, scientifiques, techniques ou industriels de haut niveau

Les bénéficiaires reçoivent une ou plusieurs prestations, dont « l'attribution constitue la [BGF] » selon les termes de l'arrêté de 1983, même si d'usage, au minimum une couverture sociale doit être octroyée¹. Les commanditaires mobilisent l'instrument sur la base d'un taux paramétrique, qui définit le montant de l'allocation d'entretien versée par l'organisme de gestion des boursiers (sur la période : Campus France, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires et Egide).

Les BGF constituent un **instrument de la diplomatie culturelle et d'influence** de la France à l'étranger. Son objectif est de conforter et de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles nationales, en développant les relations de la France avec les pays émergents², les grands pays prescripteurs de mobilité et l'espace francophone.

En 2000, on comptait deux millions d'étudiants en mobilité dans le monde. Quinze ans plus tard, leur nombre a doublé et pourrait quadrupler d'ici dix ans selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les pays de longue tradition universitaire, comme la France, disposent d'un bénéfice pionnier, qui rend particulièrement attractif leur système d'enseignement supérieur. Au cours de la période, La France a ainsi accueilli chaque année en moyenne **185 000 étudiants étrangers en mobilité**, selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Cette attractivité s'appuie sur la qualité et la réputation de ses établissements et sur des frais d'inscription extrêmement faibles à l'université, par rapport à d'autres pays.

La **concurrence mondiale** s'intensifie cependant avec l'émergence de plateformes universitaires concentrées notamment dans les pays émergents du Moyen-Orient et d'Asie. La diversification des flux de mobilité et le développement du télé-enseignement sont deux défis majeurs lorsqu'il s'agit de faire évoluer les politiques d'offre dans ce secteur.

Dans ce contexte, l'évaluation des BGF répondait à un souci de **capitalisation** des connaissances et des bonnes pratiques, tant en France qu'à l'étranger, et à un besoin de **redevabilité** vis-à-vis des citoyens. Sa **visée prospective** avait pour objectif d'enrichir la réflexion pour la définition d'un cadre stratégique pertinent, clair et lisible, en accord avec les enjeux actuels liés notamment à l'essor de la mobilité étudiante, et en particulier asiatique.

1 - La liste des prestations ouvertes aux bénéficiaires des BGF figure à l'Annexe 1.

2 - Pour définir les pays « émergents », les consultants ont repris l'acception communément admise « BRIC+N11 », établie par Jim O'Neill (*Next Eleven*, 2008), qui inclut le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine (les pays du groupe BRIC), ainsi que l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Indonésie, l'Iran, le Mexique, le Nigeria, les Philippines, la Thaïlande, la Turquie, le Venezuela et le Vietnam.

À cette fin, il s'agissait de questionner les raisons qui poussent à retenir l'instrument BGF plutôt qu'un autre pour atteindre les objectifs de la politique de coopération, mais également d'analyser les effets produits par ce choix, tout en prenant en compte la portée du non-recours aux BGF.

L'évaluation a été confiée au bureau d'études COTA et placée sous l'égide d'un comité de pilotage composé de représentants des différentes administrations et d'organismes compétents. Elle a été menée en parallèle à un audit du processus de mise en œuvre des bourses par l'inspection générale des Affaires étrangères.

Elle a suivi une démarche en quatre grandes phases déployées entre novembre 2015 et novembre 2016 :

La phase de **cadrage** a permis de recueillir et d'analyser les documents stratégiques utiles pour reconstituer la logique d'intervention des BGF, délimiter le champ précis de l'évaluation et affiner le questionnement.

La phase de **collecte** s'est traduite par la réalisation d'un bilan des activités, qui a permis d'apporter des réponses provisoires aux questions d'évaluation et d'identifier l'information à compléter lors des missions de terrain. Ces missions ont été réalisées dans quatre pays, choisis pour leur capacité à illustrer des enjeux et des conditions de mobilisation des BGF différenciés :

1. **un pays développé** avec un faible volume de BGF et concurrent de la France dans l'accueil d'étudiants : le Canada (Ottawa, Québec et Montréal) ;
2. **un pays émergent** où le poste diplomatique est gros pourvoyeur de BGF : la Chine (trois villes présentant des contextes différents : Pékin, Shanghai et Hong Kong) ;
3. **un pays du Sud**, issu d'un pays pauvre prioritaire (PPP)³, en situation de post-crise : le Burkina Faso ;
4. **un pays intermédiaire du pourtour méditerranéen**, principal pourvoyeur des BGF : le Maroc.

Les consultants ont interrogé plus de 200 interlocuteurs et animé quatre *focus-groups* pour récolter l'opinion de bénéficiaires et de non-bénéficiaires (publics non sélectionnés, non recourants ou non ciblés). Deux enquêtes électroniques ont complété ces entretiens :

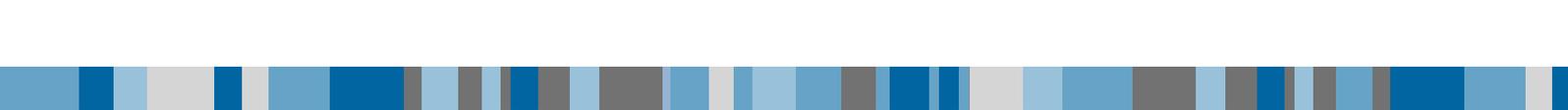
- La première a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 12 011 bénéficiaires de BGF, avec un taux de réponse de 25 %. Pour certaines questions, des comparaisons ont pu être effectuées avec deux enquêtes sur les étudiants étrangers en France, conduites par TNS Sofres pour Campus France en 2011 et 2013.
- La seconde enquête a été effectuée auprès du réseau diplomatique (146 conseillers de coopération et d'action culturelle et neuf conseillers pour la science et la technologie), avec un taux de réponse de 65 %.

Enfin, deux bases de données sur les BGF ont fait l'objet d'une exploitation statistique (bases des opérateurs Centre national des œuvres universitaires et scolaires [Cnous] et Egide/Campus France couvrant la période évaluée). Certains résultats ont pu être comparés avec des données du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portant sur l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité en France.

La phase d'**analyse** a consisté à exploiter les données collectées pour récapituler les principaux enseignements et formuler, dans un rapport d'évaluation provisoire, des conclusions et des recommandations. Ces dernières ont fait l'objet d'échanges avec les membres du groupe de référence lors de la phase de **finalisation**.

Le **champ d'évaluation** a été restreint à une partie des BGF figurant dans la classification du MAEDI. L'analyse s'est concentrée sur les deux grands programmes de bourses d'études gérés par les services centraux du MAEDI (« Eiffel » et « Excellence-Major »), ainsi que sur les bourses octroyées par les postes, sur les lignes budgétaires des programmes 185 (« diplomatie culturelle et d'influence ») et 209 (« solidarité à l'égard des pays en développement »).

3- Les PPP regroupent le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, les Comores, Djibouti, le Ghana, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Tchad, le Togo et le Sénégal (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement [CICID] du 31 juillet 2013).



Ont été exclues du périmètre de l'évaluation : les BGF engagées dans le cadre de projets du Fonds de solidarité prioritaire et des Partenariats Hubert-Curien, les bourses de l'Agence universitaire de la francophonie, celles de la direction de la coopération de sécurité et de défense du MAEDI et celles de l'Université franco-allemande. Les bourses octroyées aux étudiants français pour des séjours à l'étranger sont elles aussi exclues du champ de l'évaluation.

La principale **limite** de l'évaluation tient aux déficiences du système de suivi de l'instrument et de ses effets, qui ont restreint les éléments tangibles permettant d'apprécier en profondeur sa performance. Cette limite conduit à présenter l'ensemble

des résultats issus des exploitations des bases de données avec la plus extrême prudence. Les informations disponibles ont poussé les consultants à centrer leur analyse sur les boursiers, plutôt que sur les bourses⁴. Sauf mention contraire, les résultats portent sur les nouveaux entrants (le « flux »), plutôt que sur les effectifs présents annuellement (le « flux » des nouveaux et le « stock » des boursiers déjà présents les années précédentes). En isolant le poids des récurrences induites par les bourses pluriannuelles, ce choix permet d'apprécier plus finement les changements observés auprès des nouveaux bénéficiaires pour en déduire l'impact des inflexions stratégiques sur la période évaluée.

4- Les données disponibles sur les bourses ne permettaient pas, par exemple, d'affirmer si un cumul de BGF pour une même personne correspondait, ou non, à une simple prolongation d'une bourse initiale.

Chapitre 1

ÉLÉMENTS DE BILAN

Pour la période évaluée (2004 à 2014), l'exploitation statistique des bases de données a permis de déterminer que la France a financé, totalement ou partiellement, 150 076 bourses pour **100 613 bénéficiaires** (soit un « flux » de 95 351 nouveaux boursiers BGF, qui sont venus s'ajouter au « stock » des 5 262 déjà présents et poursuivant leur formation).

Ces bénéficiaires représentent **41 923 boursiers d'études**, **47 194 boursiers de stage** (dont 21 167 bourses linguistiques et stages pédagogiques) et **7 723 boursiers en SSHN**. Pour 3 773 boursiers, le type de bourse n'était pas précisé dans la base de données.

1.1 Une baisse des crédits de 38 % sur la période

Instrument de la politique d'attractivité du MAEDI, les BGF sont financées par deux programmes budgétaires gérés par la DGM : le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » (P.185) et le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » (P.209).

Sur la base des projets annuels de performance, annexés aux projets de lois de finances, les autorisations d'engagement sur les bourses se sont élevées à plus d'un milliard d'euros entre 2004 et 2014. Durant cette période, les **autorisations d'engagement ont baissé de 38 %**. Le budget effectivement consommé peut être évalué entre **840 et 870 millions d'euros**, hors montant des bourses Excellence-Major sur fonds propres de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et des bourses sur financements centraux du MAEDI.

1.2 Une baisse de même ampleur du nombre de boursiers

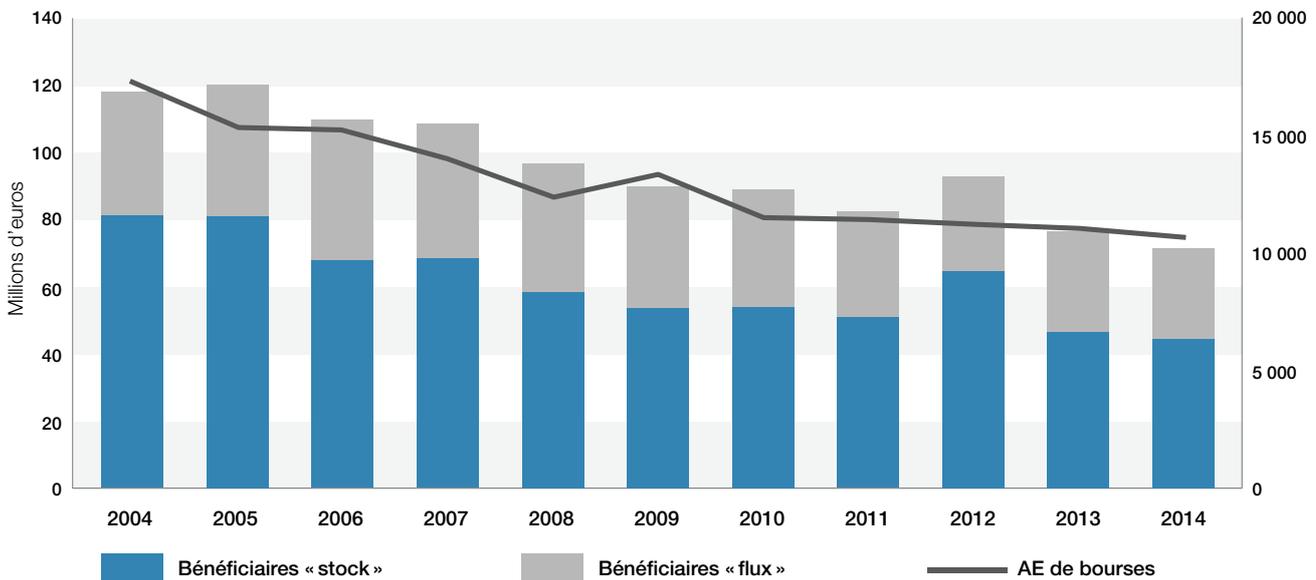
Les contraintes financières qui ont marqué les dix dernières années ont eu une répercussion directe sur le **nombre de boursiers, qui a baissé dans des proportions équivalentes à celles des crédits** (-40 % d'effectifs annuels présents). En dix ans, la capacité d'accueil de nouveaux boursiers a été réduite de près de moitié (-45 % de nouveaux bénéficiaires BGF). Les réductions les plus importantes ont été enregistrées pour les bourses de stage et d'études (respectivement -49 % et -47 % de nouveaux entrants), mais les bourses SSHN n'ont pas été épargnées (-28 % de nouveaux entrants). Les bourses Eiffel, en expansion sur la période, sont les seules à accueillir un nombre de bénéficiaires plus important en fin de période (+12 % entre 2004 et 2014).

Dans une moindre mesure, la diminution des effectifs annuels a aussi été obtenue par une limitation plus importante du nombre de boursiers générant des récurrences annuelles. En effet, en dix ans, le nombre de boursiers présents une année, à la suite de l'octroi d'une BGF les années précédentes, a baissé de 27 %.

La mobilisation des BGF est essentiellement effectuée par les postes qui gèrent 80 % des crédits dévolus aux bourses. Ces crédits représentent en moyenne 27 % de leur programmation. Le bilan financier des bourses octroyées par les postes fait apparaître une forte concentration géographique dans la mobilisation de l'instrument BGF. En effet, en 2014 et quel que soit le type de BGF, une minorité de postes réalisent la moitié des paiements : 16 postes pour les bourses d'études (sur les 137 qui les mobilisent), 7 postes pour les bourses de stage (sur 97), 4 postes pour les SSHN (sur 40) et 3 postes seulement pour les bourses Eiffel⁵.

5- Selon les données communiquées par l'AEFE sur les boursiers Excellence-Major, parmi les 86 pays dont sont originaires les bénéficiaires, 8 pays totalisent 50 % des bourses, le Maroc à lui seul représentant un boursier sur cinq.

Évolution du nombre total de bénéficiaires (flux et stock) et des autorisations d'engagement (AE) de bourses

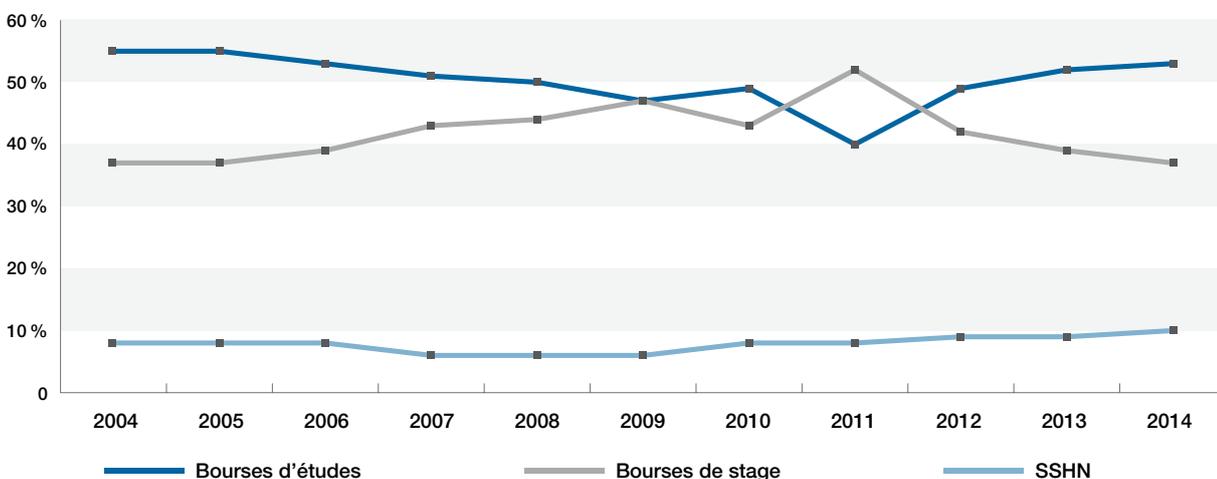


Source : bases de données Campus France (150 076 bourses) et projets de lois de finances, 2004-2014.

D'après les données exploitées, il est difficile de conclure que les postes ont plus fortement mobilisé un type de bourse plutôt qu'un autre pour s'adapter à la contrainte financière. La part des bourses d'études parmi l'ensemble des nouvelles bourses octroyées est restée stable (37 %) entre 2004 et 2014. Celle des bourses de stage a très légèrement baissé (55 % en 2004 contre 53 % en 2014) et celle des SSHN a très légèrement augmenté (8 % en 2004 contre 10 % en 2014).

Les variations annuelles sont cependant non négligeables : les bourses de stage sont majoritaires sur l'ensemble de la période, à l'exception des années 2009 et 2011. Quant aux bourses d'études, leur proportion pour les nouveaux boursiers a progressé pendant les sept premières années avant de diminuer depuis 2011.

Répartition des nouvelles bourses octroyées par type



Source : bases de données Campus France (91 770 bénéficiaires).

1.3 Des baisses correspondant à un changement de pratique de l'instrument

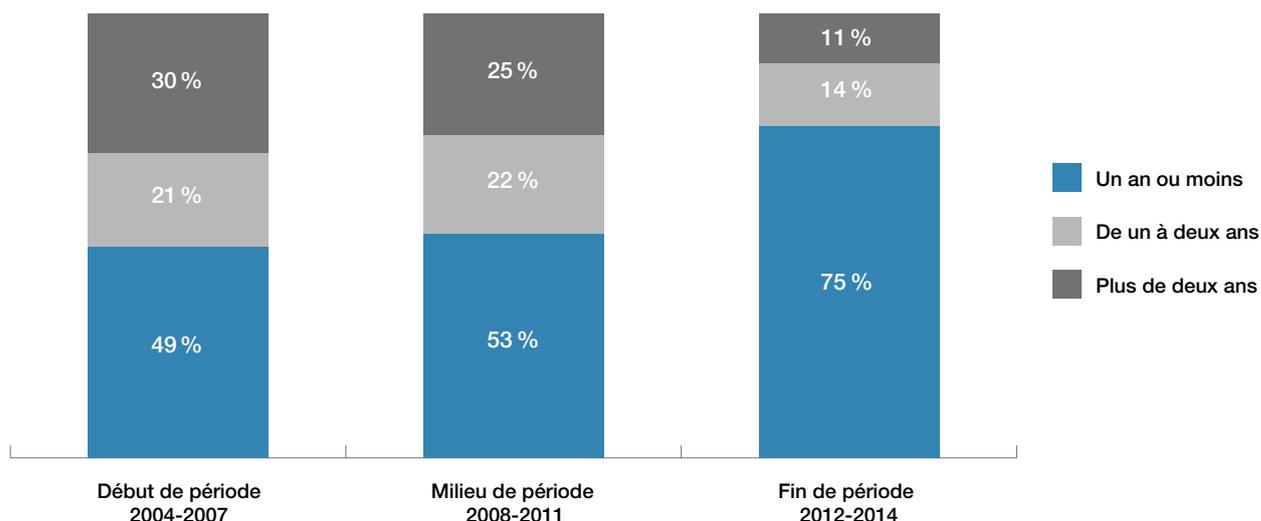
Si aucun transfert d'une catégorie de bourse vers une autre n'est observable, les pratiques de mobilisation des BGF se sont adaptées au contexte, marqué par la diminution des crédits disponibles.

Ainsi, à partir de 2011, on observe une **réduction de la durée des bourses d'études**. En début de période (2004-2007), près d'un nouveau boursier d'études sur trois bénéficiait d'une BGF d'une durée de plus de deux ans. En fin de période, ce cas est devenu très minoritaire (11 % en 2012-2014). Parallèlement, on enregistre une forte progression des engagements de courte durée (un an ou moins), qui concernent désormais les trois quarts des nouveaux bénéficiaires de bourses d'études.

La durée moyenne des BGF est néanmoins très variable selon le type de bourse. Sur la période analysée, les BGF les plus longues concernent les programmes spécifiques « Excellence-Major » (50 mois) et « Eiffel » (20,5 mois). Au-delà de ces cas particuliers, la durée moyenne des BGF est de seize mois pour les bourses d'études, d'un mois et demi pour les bourses de stage et de trois mois pour les SSHN.

Autre changement significatif dans la recherche d'efficience : les postes accordent une plus grande importance aux **cofinancements**. La part de boursiers ayant bénéficié d'une prise en charge partagée reste globalement marginale sur la période (5 %), mais elle progresse fortement à partir de 2010 (les cofinancements concernent 15 % des nouveaux boursiers en 2014). La tendance est confirmée dans l'enquête auprès des postes du MAEDI, puisqu'un répondant sur deux considère que le nombre de BGF cofinancées a augmenté dans son pays de résidence.

Durée d'octroi aux nouveaux boursiers d'études



Source : bases de données Campus France (38 250 boursiers).

Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête menée auprès des postes, on observe d'autres changements de pratiques qu'il convient de relever, même s'ils demeurent minoritaires. Ainsi, quatre postes sur dix ont déclaré une moindre mobilisation de BGF à taux plein et un poste sur trois fait état d'une mobilisation plus fréquente des BGF dites de « couverture sociale », moins onéreuses que les autres⁶.

Enfin, durant la période sous revue, l'absence de revalorisation des allocations d'entretien a contribué à ne pas renchérir le coût des BGF. Le montant des indemnités versées aux bénéficiaires a été **maintenu au taux de 2003** et au taux de l'an 2000 pour les bourses locales dans les pays de la zone franc, sans tenir compte de l'inflation.

Au final, ces choix et ces changements de pratiques ont contribué à réduire le coût moyen des nouveaux boursiers (-27 % entre 2004 et 2013).

1.4 Les changements de profil des boursiers BGF

Globalement, près de huit boursiers sur dix (toutes BGF confondues) sont originaires des pays d'Afrique du Nord/du Moyen-Orient (ANMO, 35 %), d'Europe (23 %) et d'Afrique (18 %). Cependant, si l'on tient compte du nombre de mois de bourses octroyés, la **répartition géographique** évolue. La région ANMO reste la première pourvoyeuse pour ce qui est de la durée cumulée de bourses (30 %), mais l'Europe (17 %) disparaît du trio de tête au profit de l'Asie (23 %) et de l'Afrique (18 %). Cela tend à laisser penser que les bourses octroyées aux étudiants asiatiques sont en moyenne plus longues que celles accordées à ceux originaires d'ANMO ou d'Europe.

Comparés à l'ensemble des étudiants étrangers accueillis dans les universités françaises, les bénéficiaires de bourses d'études BGF sont plus fréquemment originaires des pays émergents et des PPP⁷. Ce différentiel traduit un effet propre de ces bourses, qui est cohérent avec leurs priorités géographiques pour ce qui est des publics-cibles.

Les cinq **principaux pays d'origine des bénéficiaires** de bourses d'études sont l'Algérie, la Russie, le Vietnam, l'Inde et le Maroc, qui pèsent à eux-seuls 26 % des bourses octroyées sur la période. Pour les bourses de stage, les trois pays du Maghreb (dans l'ordre Algérie, Tunisie et Maroc) représentent la même importance et atteignent 58 % des SSHN (dans l'ordre Tunisie, Algérie et Maroc). Trois pays émergents représentent près de la moitié (47,5 %) des bourses Eiffel : la Chine, le Brésil et le Vietnam.

La **moyenne d'âge des boursiers** est très variable selon le type de bourse. Très logiquement, les étudiants les plus jeunes se retrouvent dans les bourses « Excellence-Major » (19 ans en moyenne), tandis que les plus âgés se concentrent dans les bourses SSHN (39 ans en moyenne)⁸. Les boursiers d'études ont en moyenne 26 ans et demi, alors que les boursiers stagiaires sont un peu plus âgés (33 ans). En considérant l'ensemble des bénéficiaires de BGF, la répartition par classe d'âge a un peu évolué sur la période. Chez les seuls boursiers d'études, la proportion des 21-25 ans a gagné 13 points en dix ans alors que la proportion de moins de 20 ans a baissé de moitié. Dans cette même catégorie, les bénéficiaires des bourses octroyées par les postes sont, à l'inverse, plus jeunes : la proportion des 31-40 ans a perdu 13,5 points sur la période au profit des 21-25 ans, qui sont devenus majoritaires en fin de période.

La **parité** s'est notablement renforcée au cours de ces dix années. Bien que les hommes restent majoritaires sur l'ensemble de la période, les femmes ont autant de chance d'accéder à une BGF que les hommes en 2014. La parité a été atteinte dès 2008 et n'a plus évolué depuis.

6- Le détail des différents taux mobilisables pour les BGF figure à l'Annexe 2. Les BGF dites de « couverture sociale » sont moins onéreuses que les autres, car elles n'incluent pas d'autres prestations susceptibles d'être prises en charge par les autres bourses (indemnités d'entretien, frais de formation et pédagogiques, frais de voyage...)

7- Parmi les bénéficiaires d'une bourse d'étude BGF, 48 % sont originaires d'un pays émergent et 18 % d'un PPP. La part de ces publics est respectivement de 17 % et 13 % pour l'ensemble des étudiants étrangers accueillis en France.

8- Les bourses Excellence-Major s'adressent aux meilleurs élèves étrangers des établissements d'enseignement secondaires français à l'étranger, tandis que les SSHN sont réservés à des personnes expérimentées, qui participent à un programme de recherche et d'échanges culturels, scientifiques, techniques ou industriels de haut niveau.

Cependant, malgré cette égalité d'accès à l'ensemble des BGF, on constate une sous-représentation des femmes dans les bourses SSHN et les bourses d'études (leur proportion est respectivement de 40 % et de 46 %) et une légère surreprésentation dans les bourses de stage (52 %).

La distinction de genre demeure également dans certaines disciplines, comme les sciences et l'ingénierie (où près des deux tiers des bénéficiaires sont des hommes), et dans certaines zones où les femmes sont surreprésentées (Europe) ou au contraire sous-représentées (Afrique). Enfin, et malgré les progrès accomplis, la part des femmes dans les BGF reste inférieure à celle observée dans l'ensemble de la population étudiante étrangère en mobilité en France (où les femmes représentent 52 % des effectifs pendant les dix dernières années).

S'agissant du **niveau d'études**, on constate une élévation du niveau d'études des boursiers à leur entrée dans le dispositif. En effet, la part des moins diplômés (bac+4 ou moins) diminue très fortement en dix ans : alors qu'ils représentaient un quart des nouveaux boursiers en 2004, ils ne représentent plus que 3 % des entrants en 2014. Ce changement a permis d'accueillir beaucoup plus d'étudiants de niveau bac+5, dont la progression a été constante et très soutenue pendant les dix dernières années (leur part dans les entrants était de 35 % en 2004, contre 67 % en 2014). Au-delà, la part des nouveaux boursiers les plus diplômés (les entrants de niveau bac+6 et plus) a connu une baisse, passant de 40 % des effectifs en 2004 à 31 % en 2014.

Pour ce qui est des **disciplines**, regroupées par grandes thématiques pour les besoins de l'évaluation avec la même catégorisation que le MENESR, 57 % des bourses concernent la filière sciences humaines et sociales (SHS)⁹ (59 % pour les seules bourses d'études). Cette prédominance des SHS parmi les bénéficiaires de BGF reste cependant inférieure à celle constatée pour l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité (63 %).

Si l'on se concentre sur les bourses d'études, là-encore, les BGF témoignent d'une focalisation plus marquée sur les sciences de l'ingénieur en comparaison avec l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité¹⁰. Le poids des sciences exactes dans les BGF est équivalent à celui observé pour l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité (13 %). En revanche, la médecine est une discipline nettement sous-représentée dans les BGF (5 % des bourses, contre près du double pour l'ensemble des étudiants étrangers).

1.5 La mise en œuvre des BGF marquée par l'émergence d'un opérateur unique

Deux modalités de mise en œuvre se sont succédé sur la période étudiée. De 2004 à 2012, toutes les bourses de stage, ainsi que les bourses d'études issues de la zone de compétence de l'ancien ministère de la Coopération, ont été gérées par le Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux (Egide), une association sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Il en est de même des étudiants de toutes origines affectés dans des établissements relevant de ministères autres que ceux de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports, de la Culture et de la Communication. Quant au Cnous, via sa sous-direction des affaires internationales, sous tutelle du MENESR, il était en charge de la gestion des autres bourses d'études des pays anciennement hors champ et des bourses AEFÉ.

La loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État a créé une « Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale », **Campus France**, qui regroupe les activités d'Egide et les activités internationales du Cnous. La Cour des comptes et le législateur avaient plusieurs fois souligné le besoin de rationalisation pour mettre un terme à la dualité de ces opérateurs. Le nouvel établissement public à caractère industriel et commercial est institué le 1^{er} septembre 2012.

9- La filière sciences humaines et sociales regroupe des disciplines comme l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ; l'art et le design ; la communication et les sciences de l'information ; le droit ; l'éducation et la formation de formateurs ; la géographie et la géologie ; la gestion d'entreprise ; les langues et la linguistique ; les lettres et la philologie ; la psychologie, la sociologie, l'anthropologie...

10- Les bénéficiaires d'une bourse d'études BGF sont 23 % à être inscrits dans cette filière, contre 14 % pour l'ensemble des étudiants étrangers accueillis en France.

L'objectif était de mettre en place un dispositif unique d'accueil des étudiants et des stagiaires étrangers, qu'ils soient boursiers ou non. Ses missions vont de la promotion de l'enseignement supérieur hors de France au suivi des anciens étudiants étrangers. Le nouvel opérateur s'appuie pour cela sur le réseau diplomatique à l'étranger, en particulier les « espaces Campus France », composantes des ambassades qui assurent notamment l'orientation des étudiants étrangers.

1.6 La perception des BGF par les bénéficiaires

Les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation tendent à montrer que les bénéficiaires des BGF ne s'insèrent encore que **modérément dans l'univers de la concurrence internationale** : seule une personne sur cinq postulait à une autre bourse au moment où elle était candidate à la BGF (une sur quatre pour les seuls boursiers d'études). Au final, une infime minorité de bénéficiaires de BGF ont postulé à une bourse pour étudier dans un autre pays que la France (4 %, avec comme pays cibles et par ordre d'intérêt : le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, le Canada et l'Allemagne).

La **recommandation à venir en France** émane principalement du milieu d'études, soit parce que l'établissement de formation dans le pays d'origine a un accord avec un établissement français (réponse la plus citée par les boursiers d'études), soit parce qu'un professeur a évoqué cette opportunité (23 %).

Concernant le **montant de l'allocation** des BGF, il apparaît insuffisant à la majorité des boursiers de stage (56 %), avis que ne partagent pas les boursiers d'études (dont 54 % le jugent suffisant).

Les boursiers interrogés se déclarent massivement satisfaits de leur séjour en France, quelle que soit la durée de ce dernier : huit personnes sur dix sont tout à fait ou plutôt satisfaites.

Les boursiers d'études, qui sont *a priori* restés le plus longtemps en France, sont encore plus enthousiastes que les étudiants étrangers en mobilité interrogés par Campus France en 2013 (avec un niveau de satisfaction « très positive » quant à leur formation respectivement de 56 % contre 38 %). Neuf boursiers d'études sur dix sont satisfaits de : l'accompagnement reçu pour préparer leur candidature, la clarté de la sélection (90 %), le délai entre la candidature et l'annonce des résultats (91 %), leur couverture sociale (90 %) et les démarches pour obtenir leur visa (87 %).

Même si les résultats sont majoritairement positifs, il convient de noter que 19 % des boursiers d'études n'ont pas été satisfaits de l'accueil en France. Un quart d'entre eux se déclarent insatisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié (pour accéder à un logement ou au cours de leur formation) et 30 % n'ont pas été satisfaits des démarches qu'ils ont dû effectuer pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour. Cependant, 89 % des boursiers d'études interrogés se déclarent satisfaits des contacts avec l'organisme de gestion (Egide, le Cnous ou Campus France).

Les taux de **validation de la formation** sont l'une des données les plus complexes à interpréter¹¹. Néanmoins, les réponses des bénéficiaires à l'enquête réalisée pour cette évaluation confirment le résultat observé dans les bases de données des opérateurs : 9 boursiers sur 10 ont déclaré avoir obtenu un diplôme, un certificat ou une attestation. Le taux d'échec ou d'abandon ne varie pas selon l'origine géographique des boursiers, mais il s'avère plus important pour les boursiers ayant les niveaux les plus faibles ou les plus élevés (11 % auprès des bac+3 et des doctorants, contre une moyenne générale de 7 %).

À l'issue de leur bourse, plus des deux tiers des boursiers BGF rentrent immédiatement dans leur pays (69 %) et un quart reste en France. Les boursiers d'études ont une **propension à rester en France** plus manifeste que les autres (38 % prolongent leur séjour en France et 54 % retournent dans leur pays)¹².

11 - L'information s'effectue sur une base déclarative dans les bases de données des opérateurs et reste peu documentée : la variable n'est pas renseignée dans 59 % des cas.

12 - Globalement, la localisation actuelle des boursiers qui ont répondu à l'enquête est identique à celle observée en fin de bourses : un quart d'entre eux résidaient en France, sachant que la proportion est de 32 % pour les boursiers issus de pays émergents et de 40 % pour les boursiers Eiffel. Parmi les répondants qui déclarent résider dans un autre pays que la France ou leur pays d'origine (11 %), les destinations les plus citées sont les États-Unis (10 %), l'Allemagne, le Canada et le Royaume-Uni (9 % chacun).



Globalement, les deux tiers des anciens bénéficiaires de BGF, quel que soit le lieu où ils résident, ont commencé ou repris une **activité professionnelle** à la fin de leur bourse (66 %). Ceux qui restent en France à l'issue de leur bourse suivent la même tendance, mais dans une moindre proportion (46 %), car ils sont plus nombreux à poursuivre leurs études (45 %).

Les trois quarts des anciens boursiers sont aujourd'hui en activité, principalement pour un employeur public dans leur pays d'origine (50 % des boursiers et 58 % pour les boursiers de stage), pour un employeur privé dans leur pays d'origine (16 %) ou pour un employeur privé en France (11 %). Les boursiers d'études travaillent globalement moins pour le secteur public que les anciens boursiers de stage (respectivement 49 % et 65 %).

Lorsque les anciens boursiers travaillent ou sont en formation, c'est très majoritairement dans le domaine dans lequel ils ont été formés (87 % dans l'ensemble et 71 % pour les seuls boursiers d'études).

L'**impact de la BGF** sur la carrière a été jugé « essentiel » par 44 % des répondants (56 % lorsque l'on ne considère que les boursiers d'études). L'influence de la formation et du séjour en France est également manifeste puisque 93 % des anciens bénéficiaires résidant à l'étranger se déclarent plus sensibles aujourd'hui aux valeurs que la France veut porter dans le monde.

Chapitre 2

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

2.1 Une pertinence d'ensemble par rapport aux orientations de la France

L'**inflexion progressive des BGF en faveur de l'attractivité économique** a visé en priorité les pays émergents aux dépens des pays développés, tandis que les bourses liées à la solidarité ciblent en priorité les PPP au détriment des pays à revenus intermédiaires d'Afrique francophone, d'Afrique non francophone et plus encore de la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient. Par ailleurs, une attention particulière a continué à être portée aux pays en crise et en sortie de crise ou en situation de fragilité.

Ainsi, la mise en place en 2011 de la **nouvelle nomenclature des programmes** budgétaires a vu la montée en puissance du programme 185, qui vise à conforter et à promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises, aux dépens du programme 209, dédié à l'aide publique au développement. Cette rupture marque un changement de paradigme : d'instrument au service d'une politique de coopération visant à renforcer les capacités des pays partenaires, la principale fonction des BGF est passée à celle d'outil d'attractivité de la France.

Ce changement a eu pour effet, notamment dans la zone Afrique et dans les PPP, de financer des bourses ayant trait au développement international dans le cadre du programme 185, dont l'objectif est lié à l'attractivité de la France. Près de trois postes sur quatre mobilisent, fréquemment ou très fréquemment, les BGF dans le cadre de leurs programmes de coopération (9 postes sur 10 dans la zone Afrique). **Ces bourses ne répondent donc plus, formellement, aux objectifs du programme dont elles relèvent.**

L'attention aux attentes et aux besoins des boursiers reste **centrée sur un public « captif »** de l'attractivité : l'étudiant étranger francophone attiré par la France. Elle est insuffisamment

connectée aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), soumis à une intense concurrence, alors qu'un ciblage des anglophones correspondrait à l'ouverture voulue par ces institutions et facilitée par les nouvelles législations.

Les postes entretiennent généralement des **liens assez étroits avec leurs partenaires locaux**, en particulier pour l'identification des candidats et leur sélection, mais la difficulté à suivre les boursiers à l'issue de leur formation ne permet pas toujours cependant de vérifier si l'instrument est **adapté aux enjeux de ces États**. Le retour au pays est rarement anticipé ou accompagné dans un cadre formel, de sorte que la pertinence de la bourse à cette aune apparaît comme une qualité qui reste optionnelle.

Dans la compétition internationale, la France n'a pas forcément perdu son « avantage pionnier », mais elle évolue dans un nouvel environnement. À titre d'exemple, en 2014, l'Algérie ne fait plus partie des quinze plus gros pourvoyeurs de bourses d'études alors que ses ressortissants constituent la troisième communauté estudiantine étrangère en France. Leur mobilité a pris une forme moins subventionnée et sans doute plus autofinancée.

Dans le même ordre d'idée, les « délocalisations » d'établissements français à l'étranger n'ont été intégrées que très marginalement à la stratégie des BGF. Les « **bourses locales** », héritées du ministère de la Coopération, sont rarement mobilisées pour financer la mobilité d'un étudiant africain en Afrique. Elles restent très onéreuses pour la mobilité d'un étudiant étranger dans un établissement d'outre-mer et, enfin, elles ne sont pas adaptées pour les étudiants issus d'un pays qui n'appartient pas à la « zone franc ».

La pertinence de la stratégie des BGF repose sur **sa formalisation**, alors que, dans les ambassades, elle reste souvent tacite¹³. Les agents du ministère sont, de plus, soumis à la double exigence d'une politique de mobilité de masse (qui concerne

13 - Parmi les répondants de l'enquête en ligne, 52 % des postes ont déclaré avoir une stratégie tacite seulement formalisée dans leurs documents de programmation.

surtout le niveau licence et constitue traditionnellement l'essentiel des visas d'études) et à celle d'une mobilité d'excellence, par essence plus individualisée et plus sélective, sur les 2^e et 3^e cycles. Les deux ne sont pas forcément contradictoires mais elles ne sont pas automatiquement concordantes non plus.

Enfin, même si cette pratique ne concerne pas avec la même acuité tous les pays, la question de la mobilité subventionnée n'est qu'un pans de la **mobilité au sens large**, entrante (les étrangers qui viennent étudier en France) et sortante (les français qui vont étudier à l'étranger), qui est rarement envisagée de manière globale.

2.2 Un dispositif manquant de cohérence et de complémentarités explicites

S'agissant d'un instrument au service d'une politique, la **diversité des objectifs** est inscrite dans la nature même des BGF et elle ne constitue pas une incohérence en soi, à partir du moment où il existe une cohérence avérée entre l'utilisation de l'instrument et l'atteinte de l'un des objectifs. Cependant, sur la période, le dispositif n'a pas présenté de cohérence interne robuste même si, au moins tacitement, ses objectifs propres se sont rapprochés autour d'un objectif commun d'attractivité.

Globalement, les trois types de bourse (études, stages et SSHN) relevant des BGF sont définis correctement et répondent à des modalités et à des objectifs bien spécifiés. On constate cependant un **affaiblissement progressif de ces catégories** et une moindre spécification de leur nature, notamment à partir de 2010, à mesure que les durées d'octroi diminuent. Ainsi, par exemple, d'après les bases de données des opérateurs, 11 % des doctorants sont financés au cours de la période par des bourses de stage, alors que des bourses d'études de taux 3 ou 4 sont théoriquement fléchées pour ce public, en vertu de l'arrêté du 21 septembre 1999.

Le choix des différents taux mobilisés demanderait également à être réinterrogé. Par exemple, les bourses d'études de taux 1 sont censées s'adresser, « à titre indicatif », à des étudiants

jusqu'au Master 1, tandis que les bourses de taux 3 ciblent théoriquement les doctorants. Dans les faits, dans six cas sur dix, ces deux taux sont mobilisés pour des publics qui ne relèvent pas de leur cible indicative.

Au-delà de ces éléments qui touchent aux fondements et à la structuration des BGF, il y a lieu de considérer la cohérence d'ensemble entre les BGF attribuées et gérées par les postes et celles dépendant du niveau central, essentiellement les bourses « Excellence-Major » et surtout « Eiffel ». Ainsi, 75 % des postes estiment que les bourses pilotées par les services centraux du ministère ne sont pas du tout, ou peu, coordonnées avec les bourses des ambassades.

De fait, le modèle des bourses Eiffel – un « **programme** » **homogène et spécifique** plutôt qu'un instrument en appui à la mise en œuvre de politiques déterminées – s'est décliné progressivement dans les postes, qui ont, pour beaucoup, adopté ce *leitmotiv* de l'excellence et de la détection des « hauts potentiels ». L'excellence, jamais réellement définie et donc jamais réellement avérée, fait, dès lors, plus office de cohérence par défaut des BGF.

Au niveau de **l'identification et de la sélection des boursiers**, le processus est structuré pour les bourses Eiffel, répondant à des objectifs et à des critères précis, énoncés et faisant l'objet de supports. La commission de sélection est composée d'universitaires réputés, travaillant selon une grille de sélection explicite.

Au niveau des bourses octroyées par les postes, l'enquête réalisée auprès d'eux révèle que les pratiques sont différenciées selon le type de BGF : pour les bourses d'études, la sélection se fait très majoritairement après appel à candidatures (75 % des répondants). À l'inverse, après réception des candidatures, dans près d'un cas sur deux, le poste sélectionne lui-même les candidats sans les soumettre à un comité scientifique (31 cas sur les 65 répondants). Pour les bourses de stage, les postes ont moins recours aux appels à candidatures (44 % des répondants seulement) et ils sélectionnent les candidats beaucoup plus souvent seuls (près de sept postes sur dix). La sélection directe, sans appel à candidature ni comité, est également plus fréquente pour ce type de BGF (21 % des répondants contre 6 % pour les bourses d'études).

Dans les différentes étapes du cycle de la bourse, on constate une **bonne complémentarité entre le MAEDI et Campus France**, fondée sur une répartition explicite des rôles : stratégie et sélection, évaluation et suivi des *alumni* pour le MAEDI et les postes ; communication, visibilité, conseils, mise en œuvre et suivi des bourses pour Campus France. Toutefois, les mandats semblent moins nettement identifiés au niveau du suivi et de l'évaluation.

En revanche, la concertation est plus réduite sur les autres bourses du MAEDI et de ses autres opérateurs (comme l'Agence française de développement [AFD]) qui peuvent financer des séjours de formation pour des publics étrangers. Sur les autres bourses françaises et européennes, la **cohérence est stratégique, mais peu opérationnelle**. Des risques potentiels de chevauchements existent, avec le programme *Erasmus+*, d'une part, et avec les bourses sur critères sociaux du MENESR, d'autre part.

2.3 Efficacité : des performances contrastées et insuffisamment documentées

Il apparaît clairement que les boursiers BGF possèdent un **profil singulier**, puisque, proportionnellement, plus de bénéficiaires des PPP et surtout des pays émergents sont accueillis que dans l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité en France, ce qui permet d'exprimer des priorités politiques nettes.

D'une manière générale, d'après les entretiens réalisés, les établissements français d'enseignement supérieur estiment que le dispositif, pour lequel ils sont souvent chargés de présélectionner les candidats, est **capable de détecter et d'attirer parmi les meilleurs postulants** possibles.

Cependant, la plupart des grandes écoles rencontrées dans le cadre des missions de terrain en France et à l'étranger ont déjà connu des **failles dans la sélection** des bénéficiaires, tant au niveau académique réel d'un candidat, préalablement contacté par téléphone sans vérification d'identité, qu'au niveau des compétences linguistiques de tel autre, une fois arrivé en France.

S'il permet de prioriser la coopération en faveur des pays émergents et, dans une moindre mesure, des PPP, l'instrument BGF reste cependant focalisé sur un **cœur de cible « captif »** : l'étudiant étranger attiré par la France. À moins d'avoir développé une politique volontariste en matière de démarchage des étudiants étrangers, peu d'établissements français sont en mesure de détecter de manière proactive les meilleurs postulants.

L'attrait des candidats pour la France tient à leur **bonne connaissance du pays** : 22 % des boursiers d'études¹⁴ avaient en effet déjà suivi une formation dans ce pays (au niveau doctoral, le taux atteint 28 %). Le « désir de France » est donc particulièrement marqué parmi les postulants aux BGF : 34 % des boursiers d'études déclarent ainsi qu'ils seraient quand même venus se former en France s'ils n'avaient pas obtenu leur bourse.

Les **motifs de non-recours aux BGF** restent peu explorés. Les missions de terrain en Afrique ont pourtant montré qu'une proportion importante d'étudiants des filières locales d'excellence ne connaissait pas les opportunités offertes par l'éventail des BGF ou n'osait pas postuler en surestimant le niveau attendu. L'amélioration du maillage des territoires constitue un défi pour près d'un poste sur trois (et deux sur cinq en Afrique), qui admet ne pas être en capacité d'identifier des bénéficiaires potentiels dans les principales villes de province.

De surcroît, les étudiants ayant déjà postulé sans être sélectionnés sont rarement recontactés alors qu'ils constituent, pour peu que l'échec ne s'explique pas par un écart trop important avec les prérequis, des candidats potentiellement plus éclairés sur le dispositif et mieux préparés à sa sélection.

Les bénéficiaires de BGF sont globalement satisfaits de la **plus-value de la formation** au regard de leur projet professionnel, mais il existe des marges de progression concernant les démarches administratives, le logement et l'accompagnement pédagogique.

La différence de traitement financier, induite par les taux paramétriques et le type de bourse choisis, constitue un **risque de tension** : le bénéfice des indemnités versées varie, selon

14 - 25 % des boursiers de stage et même 32 % des SSHN, mais 13 % seulement des répondants en anglais.

les dispositifs, avec une amplitude de 1 à 22. Un doctorant peut ainsi espérer 1 060 euros mensuels avec une bourse d'études d'ambassade, 1 400 euros avec une bourse Eiffel et 1 704 euros avec un SSHN de taux 2. Ce montant peut même grimper jusqu'à 2 046 euros pour un SSHN de taux 4, ce qui entame quelque peu la compétitivité du dispositif Eiffel.

Les résultats attendus sont toutefois globalement atteints. Les étudiants à fort potentiel peuvent être attirés. Le taux de réussite, globalement bon, cache cependant des disparités, car il semble moins élevé auprès des étudiants les plus diplômés. L'outil d'accompagnement pédagogique n'est guère efficace, et un nouveau mécanisme devait aboutir fin 2016. De même, un système de suivi formalisé des anciens boursiers n'a émergé qu'en toute fin de période, avec la plateforme numérique *France Alumni*.

Les BGF ont indéniablement contribué à internationaliser le système d'ESR français. Elles ont permis un **transfert de fonds estimé à 74,36 millions d'euros** de frais de scolarité vers les établissements français. Cette internationalisation a profité diversement aux territoires. Les principales régions bénéficiaires sont : l'Île-de-France (45 % des BGF y étudient, soit douze points de plus que pour l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité), l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie.

Le pilotage du dispositif a cependant une influence sous-estimée sur l'atteinte des résultats. Bien qu'encadrée par le ministère, la gouvernance déconcentrée s'apparente plus à une **somme de stratégies locales** – et parfois de micro-stratégies quand un poste attribue une ou deux bourses par an – qu'à la déclinaison d'une stratégie globale.

Au niveau de la coopération universitaire française, le levier principal tient à **la clef de répartition des enveloppes communiquées aux postes**. L'absence d'information ne permet pas de déterminer dans quelle mesure et sur quelles bases ce levier est actionné pour procéder aux inflexions stratégiques voulues par la France.

2.4 Un souci de l'efficience émergent en fin de période

Pendant les dix dernières années, un souci de rationalisation a permis des gains d'efficience notables. Globalement, la dépense moyenne par nouveau boursier, tous types de bourse confondus et tous types de dépense pris en charge, **a diminué de 27 % entre 2004 et 2013**. Le phénomène est encore plus marqué pour les bourses d'études, dont le coût individuel a baissé de 32,5 % sur la même période.

L'évolution de la part de cofinancement peut être mise en parallèle : une part des gains d'efficience en fin de période peut être attribuée à l'essor du cofinancement, alors que ce dernier n'avait guère d'incidence avant 2009. Cela laisse penser que la **maîtrise des coûts** a été alors le moteur principal des gains d'efficience.

Face à la baisse de l'enveloppe budgétaire, une augmentation des effets à coût constant a été recherchée principalement par le biais de ces bourses à coûts partagés. La majorité des postes interrogés affirme aujourd'hui que le **cofinancement des bourses** est « tout à fait prioritaire » (53 %) ou « plutôt prioritaire » (25 %).

La structure des coûts témoigne de la **faible marge de manœuvre** pour gagner en efficience : les indemnités représentent à elles seules plus de la moitié des dépenses sur la période, suivies des frais d'hébergement (14 %) et de la scolarité (12 %).

La période a été marquée par une volonté de **simplification des prestations** afin d'éviter les redondances et les effets d'aubaine, mais aussi de réduire les coûts paramétriques gonflés par certaines prestations incluses sans être forcément utilisées par les bénéficiaires. Depuis 2007, les possibilités de redoublement sont limitées à un par cycle d'études et soumises à un examen au cas par cas.

Un effort notable de rationalisation a été réalisé avec l'émergence d'un opérateur unique. Le **processus de simplification** des procédures, initié en fin de période d'étude, a abouti au 1^{er} janvier 2016 à la mise en place d'une indemnité unique, versée en début de cycle, en lieu et place de six allocations différentes.

Des marges d'efficience restent possibles sur deux postes. L'effort porté sur les **frais d'hébergement** trouve encore peu de traduction concrète. Rapporté au nombre de boursiers (même si tous les boursiers ne sont pas éligibles à cette dépense), le poste « logement » a été multiplié par 4 sur la période. Par ailleurs, **les frais des formations les plus chères**¹⁵ ont considérablement augmenté sur la période, au point de représenter un tiers de l'ensemble des frais de formation en 2014. Une note de Campus France (septembre 2016) évalue l'économie que représenterait un plafonnement des frais de scolarité à 5 000 euros/an à près de 850 000 euros, soit « 61 bourses d'études de taux 2 » sur douze mois.

Enfin, si des améliorations ont été apportées depuis 2015 grâce notamment à la généralisation du logiciel Prisme, les **déficits de traçabilité** perdurent. L'absence de comptabilité analytique sur l'instrument ne permet pas d'identifier d'éventuels « coûts cachés ». De même, les bénéfices engendrés par le dispositif « Études en France »¹⁶ permettent à certaines ambassades de financer des BGF¹⁷ (par exemple, des bourses « France Excellence » en Chine). L'absence d'information n'a pas permis de documenter la capacité des postes à financer des bourses sur leurs ressources propres, ni la part que cela représente par rapport aux recettes totales du dispositif.

Qui plus est, un poste sur quatre affirme qu'il lui est déjà arrivé de ne pas passer par Campus France pour la mise en œuvre de ses mobilités subventionnées, et c'est encore le cas aujourd'hui pour 22 % d'entre eux. S'il n'a pas été possible de documenter le nombre de bourses concernées, cette pratique pouvant rester ponctuelle, les entretiens menés dans le cadre de l'évaluation ont montré que plusieurs postes préféreraient passer par une subvention directe aux établissements afin de réduire les coûts et de valoriser la dimension partenariale de leurs actions. Seuls les postes en Afrique semblent échapper à cette pratique.

2.5 Un impact difficile à évaluer, faute d'indicateurs précis

Rares sont les postes qui ont gardé un lien étroit avec les anciens bénéficiaires de BGF. Parfois, une histoire à succès est mise en avant. Au-delà de l'exemple, certains parcours illustrent l'impact individuel que représente la BGF sur une carrière et parfois sur une vie. Les bénéficiaires, en particulier les boursiers d'étude, jugent son **importance dans la carrière** « essentielle ».

Selon l'enquête réalisée auprès des anciens boursiers BGF, cette expérience a **favorisé l'insertion professionnelle** de 76 % des répondants, lesquels la jugent aujourd'hui comme « utile » dans leur activité professionnelle (87 %).

S'il est avéré que les BGF participent de l'attractivité et de l'influence de la France (même s'il est impossible d'établir l'impact des BGF sur l'attractivité de l'ESR français), rien ne vient documenter, sur le programme 209, si **les BGF contribuent au développement et en quoi**. Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a relevé la contradiction apparente de cette politique d'attractivité, où le pays d'accueil contribue à favoriser une forme d'installation plus ou moins temporaire des diplômés étrangers.

Importe-t-il de « choisir la France » ou bien de choisir un modèle français, fût-il délocalisé ? Plusieurs ambassades nourrissent une vision stricte de la notion d'attractivité. Or, comme le souligne un rapport d'information au Sénat, « *il convient désormais de substituer à une logique de rayonnement, prisonnière de son héritage historique, une **politique d'influence** s'appuyant sur une culture qui ne cherche pas seulement à se diffuser mais également à s'enrichir au contact des autres en s'adaptant aux réalités locales* »¹⁸.

15- Celles qui dépassent le plafond de 6 100 euros institué au milieu des années 2000 pour les bourses octroyées par les ambassades.

16- Cette procédure dématérialisée, qui permet au candidat d'effectuer une seule inscription en ligne pour l'ensemble des établissements choisis, a été mise en place pour faciliter les démarches des étudiants étrangers.

17- Par le biais de leurs établissements à autonomie financière.

18- *Le rayonnement culturel international : une ambition pour la diplomatie française*. Rapport d'information au Sénat de Jacques Legendre et Josselin de Rohan, juin 2009.



Aucune donnée compilée ne permet d'évaluer l'importance des cotutelles de thèses ou des cosignatures d'articles scientifiques, découlant directement des BGF ou susceptibles d'être mises à leur crédit. L'objectif d'influence des BGF ne peut guère être appréhendé qu'à travers la **perception des boursiers qui ont gardé un lien** avec la France. Selon l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation, la majorité des anciens boursiers déclare avoir des contacts fréquents avec la France ou des Français dans le cadre professionnel (59 %).

Campus France a entrepris une étude des retombées économiques de la présence des étudiants étrangers en France. Alors que le coût pour le budget de l'État a été évalué à 3 milliards d'euros par an environ, l'apport de ces étudiants est estimé à 4,65 milliards d'euros annuels. En outre, à la suite de leurs études, la majorité des étudiants étrangers présents en France deviennent des consommateurs (65 %) et/ou des prescripteurs

(85 %) de la marque « France ». La **contribution des BGF à l'économie et à l'innovation** française reste cependant à documenter. La comparaison a montré, enfin, que les retombées en matière d'innovation pouvaient être améliorées et incitées. À titre d'exemple, les dispositifs de soutien à la création de jeunes pousses sont un moyen de sécuriser l'investissement consenti sur la formation en testant un concept entrepreneurial au cours du séjour en France.

Enfin, l'impact des BGF sur l'enseignement supérieur et la recherche dépend de la structuration ou non de la politique internationale des établissements d'enseignement et de recherche. De grandes divergences subsistent entre ceux qui ont intégré cette dimension dans leur stratégie globale et ceux qui considèrent encore les étudiants étrangers comme une variable d'ajustement des effectifs ou comme une plus-value pour les classements internationaux et les dotations financières.

Chapitre 3

RECOMMANDATIONS

L'étude tire dix-sept conclusions principales, dont émergent certains enseignements :

- L'instrument BGF reste un **levier de toute première importance** pour atteindre les objectifs spécifiques de la politique de coopération (et plus généralement de la politique étrangère) de la France, mais il ne sert que partiellement ses objectifs globaux.
- Les bourses des postes reposent sur une **stratégie essentiellement locale** et presque exclusivement Sud-Nord, plutôt que sur une stratégie globale.
- L'investissement consenti a tendance à l'éparpillement, même si les différentes stratégies à l'œuvre tendent de plus en plus vers la seule attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français.
- La **base légale** des BGF est ancienne et plusieurs de ses programmes demandent à être actualisés pour être en meilleure adéquation avec les nouveaux défis de la mobilité. Le souci de **simplification et de rationalisation du dispositif** nécessite également d'être parachevé.
- Le dispositif conserve peu la **mémoire de ses bénéficiaires**, ce qui ne facilite guère le pilotage.

Sur la base de ces conclusions, l'étude présente les évolutions souhaitables à apporter ou à poursuivre, sous la forme de dix-huit recommandations interdépendantes.

3.1 Stratégie

La **structuration des BGF selon une approche « programme »** devrait être généralisée, et la réallocation d'une partie des fonds poursuivie vers les programmes régionaux ou mondiaux ainsi constitués. Cela permettrait de canaliser plus explicitement l'instrument suivant ses différentes lignes budgétaires, tout en poursuivant l'effort de rationalisation.

Une telle structuration permettrait de définir, pour chaque poste, la déclinaison d'une stratégie globale au niveau local ou la définition d'une stratégie locale propre, avec des objectifs et des indicateurs de réalisation. Elle faciliterait la mise en place des **programmes régionaux ciblés**, à l'image de ce qu'Eiffel a constitué au niveau des pays émergents. Ces programmes, régionaux ou thématiques, permettraient de mieux affirmer l'identité et la dimension gratifiante des BGF, tout en ménageant mieux les spécificités régionales. Ils permettraient également une meilleure réactivité au cas où des inflexions politiques surviendraient sur une nouvelle priorité.

Au niveau des postes, une **remise à plat des bourses locales** devrait être initiée afin d'en simplifier la mise en œuvre, d'en élargir la base des bénéficiaires potentiels et d'en renforcer les éléments de gratification. Cet instrument revitalisé pourrait devenir le vecteur principal d'une mobilité Sud-Sud, qui profiterait notamment aux écoles régionales soutenues par la France et aux campus délocalisés des établissements français, mais également aux universités ultra-marines, dont le potentiel de coopération reste pour l'heure inexploité.

La France devrait également veiller à ce que l'instrument se déploie parallèlement sur chaque ligne budgétaire, de manière à mieux en servir les finalités, la traçabilité et les priorités. Les BGF du programme 185 devraient se concentrer sur un **nombre réduit de zones prioritaires de la diplomatie économique et du projet culturel extérieur** de la France, afin d'assurer la défense de ses intérêts académiques et scientifiques, de manière non exclusive aux pays émergents et aux pays pauvres prioritaires. Les BGF du programme 209 devraient se concentrer sur les **zones définies par la loi d'orientation et de programmation** sur la politique de développement et de solidarité internationale de 2014 (85 % de l'aide consacrée à l'Afrique subsaharienne et aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée).

L'**actualisation de l'arrêté de 1983** doit constituer un objectif à court terme pour renforcer la base légale des BGF, parallèlement à une **réduction drastique du nombre de taux d'allocation et à leur revalorisation**. Afin de tenir compte des évolutions à l'œuvre dans les durées de formation octroyées

et dans les parcours étudiants, un rapprochement des bourses d'études et des bourses de stage dans une **offre unique de bourse de formation** pourrait être envisagé.

Il serait également souhaitable de mieux articuler les thématiques prioritaires portées par les BGF avec les **ambitions d'innovation nationales**. La commission « Innovation 2030 » a défini huit champs thématiques prioritaires de la France¹⁹, qui pourraient constituer la base d'un programme dédié à l'innovation, dépassant l'opposition stérile entre sciences et humanités.

Enfin, une identité commune des BGF permettrait de renforcer la **visibilité** du dispositif. Deux options se dégagent : soit généraliser le nom de « bourse Eiffel », gage reconnu d'excellence, mais avec le risque de dissoudre ce label en le généralisant ; soit opter pour la marque ombrelle de « Campus France », qui est à la fois celle de l'opérateur de mobilité et des Espaces des services culturels. Ce dernier choix soulignerait, en outre, le souci de faire valoir la « marque France » à l'international.

3.2 Identification et sélection des bénéficiaires

Pour améliorer l'atteinte des résultats et des objectifs de qualité et d'équité, il convient de mettre en place des **modalités d'identification et de sélection des BGF systématisées**, cohérentes et répondant aux standards de qualité et de gouvernance. Cela passe, notamment, par une systématisation des appels à candidatures (et de leur publicité) et par une implication des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les structures de sélection, comme l'encourage la charte de qualité.

Cette harmonisation des dispositifs d'identification des besoins et de sélection des boursiers doit reposer sur **des outils, des méthodologies et des clarifications de concepts** en vue d'appuyer les acteurs dans la préparation et la mise en œuvre d'activités de ce type. Ces appuis devraient concerner au moins les domaines suivants :

- Appui à l'élaboration de stratégies en matière de renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Définition plus précise des objectifs d'attractivité assignés aux BGF
- Mise à disposition de grilles et de critères de sélection des candidats
- Outils permettant d'identifier les « haut potentiels », pour lesquels une offre de formation de deuxième cycle universitaire pourrait cibler de jeunes professionnels
- Analyse comparative avec les pratiques et les outils des autres bailleurs

3.3 Mise en œuvre

La mise en œuvre des BGF devrait être révisée afin de **passer d'une culture de cohortes à une culture de la mise en relation individuelle**.

Les démarches déjà engagées pour **rationaliser le dispositif** devraient être amplifiées en vue de limiter les frais de scolarité, d'empêcher les statuts dérogatoires pour les boursiers de certains établissements et de réduire les frais d'hébergement. L'audit conduit en parallèle à l'évaluation suggérera sans doute d'autres pistes de simplification et de rationalisation du dispositif.

19- Stockage de l'énergie ; recyclage des métaux ; valorisation des richesses marines ; protéines végétales et chimie du végétal ; médecine individualisée ; *silver*-économie, innovation au service de la longévité ; valorisation des données massives (*big data*) et sécurité collective/protection contre les actions malveillantes.

En parallèle, les efforts de **clarification du rôle des acteurs** et de leur articulation gagneraient à être achevés. Ces efforts ne sont pas seulement un gage donné à une plus grande lisibilité du dispositif, y compris auprès des parties prenantes. Ils constituent une manière de rationaliser l'effort en valorisant le rôle de stratège du ministère et l'autonomie responsable de ses opérateurs.

Renforcer « l'acclimatation » des bénéficiaires lors de leur arrivée en France permettrait d'**atténuer le « choc interculturel »**. Cela pourrait, par exemple, passer par un accès à une formation en ligne ouverte ou à un séminaire de préintégration expliquant, par exemple, les spécificités culturelles françaises ou la gestion d'un budget domestique en France... Sans se substituer au rôle prééminent des établissements dans l'accueil de leurs étudiants étrangers, ces actions pourraient venir compléter les animations déjà existantes comme les cafés d'accueil, les sessions « Je débarque à Paris » de Campus France ou encore les plateformes d'accueil des étudiants étrangers de la Cité internationale universitaire de Paris.

L'intégration des boursiers BGF dans les **dispositifs d'incubation de l'innovation** devrait également être favorisée, de même qu'un système de retour facilité en France à destination des anciens bénéficiaires. Les évaluateurs préconisent d'initier, particulièrement, une concertation intergouvernementale pour analyser si le dispositif d'autorisation de séjour provisoire pour ces populations pourrait être renforcé et conforté.

3.4 Suivi et évaluation

Le MAEDI devrait **rationnaliser le suivi des parcours des boursiers** en élaborant des critères simples, mesurables, réalistes et peu nombreux sur chacun des programmes budgétaires principaux. Ce suivi devrait notamment adopter les **standards statistiques de l'État** en matière de fiabilité et de robustesse des informations, afin de favoriser une remontée des données collectées dans les bases statistiques nationales et une exploitation interministérielle cohérente.

L'instrument gagnerait également à ce qu'une clarification soit apportée à chacune des parties concernées par la **mise en œuvre de la charte de qualité**, en proposant une déclinaison opérationnelle plus réaliste. Une réactualisation de la charte permettrait d'analyser les indicateurs qui sont pour l'heure en nombre trop élevé pour être suivis.

Pour gagner en souplesse et permettre des ajustements sans attendre d'évaluation décennale, le MAEDI aurait intérêt à développer une **culture de l'évaluation continue**. Le ministère pourrait ainsi lancer plus régulièrement des évaluations internes de moindre envergure (thématiques et/ou régionales) de manière à documenter les effets et les impacts des BGF sur des contextes donnés et à opérer les ajustements et les actualisations nécessaires. Ces travaux permettraient aussi de nourrir la réflexion stratégique à plus long terme.

Face à l'abondante offre de bourses en France et dans la perspective du livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche présenté par le gouvernement au Parlement tous les cinq ans, il serait dans l'intérêt des parties prenantes de commander une **étude dédiée sur la mobilité entrante subventionnée, tous guichets confondus**.

Des réflexions devraient être initiées enfin sur **l'articulation de France Alumni** avec les réseaux d'anciens étudiants propres à certains établissements.

Annexes

Annexe 1 Principales prestations ouvertes aux boursiers BGF

Outre l'allocation d'entretien, d'autres prestations sont ouvertes aux boursiers d'études parmi lesquelles l'indemnité compensatrice de la taxe de titre de séjour, l'indemnité supplémentaire de logement, ainsi que l'allocation pour voyages-vacances²⁰...

Le tableau ci-dessous en synthétise les principales :

Frais de formation Conformément au Code de l'Éducation, le titulaire d'une BGF est exonéré des droits d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur, à tout le moins publics. Ils sont soit remboursés au boursier qui en aura fait l'avance, soit réglés directement par l'organisme de gestion à l'établissement de formation.	<p>Ces frais de formation sont dus à l'établissement d'enseignement supérieur qui reçoit le boursier. Il s'agit de frais essentiellement demandés par les grandes écoles. Ces frais de formation intègrent trois options différentes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les frais de formation sont inscrits dans la réglementation de l'établissement et concernent l'ensemble des étudiants fréquentant cette école.• Ces frais de formation sont spécifiques à la prise en charge de dépenses liées à l'encadrement de boursiers.• Ces frais sont liés à la mise en place d'un programme particulier au bénéfice des boursiers. L'organisme de gestion a délégué pour payer ces frais lorsque le montant du devis ne dépasse pas 6 100 € par an et par boursier. Au-delà de cette somme, il doit obtenir l'accord du MAEDI. <p>Dans tous ces cas, l'ensemble des frais de formation est pris en charge, sans plafond déterminé. À deux reprises au moins, en 2012 et 2015, un plafonnement de ces frais a été proposé, comme c'est le cas par ailleurs pour les bourses Excellence-Major ou Eiffel²¹.</p> <p>Ces deux projets, qui n'ont jamais été appliqués, prévoyaient de plafonner les frais de formation des étudiants à 4 000 € par an.</p>
Frais pédagogiques	<p>Tout boursier d'études peut prétendre à une série de prestations censées prendre en charge des frais pédagogiques spécifiques, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Indemnité pour achat de livres et de matériel pédagogique• Indemnité de thèse ou de mémoire (ordinateur et impression des travaux)• Indemnité pour déplacements obligatoires dans le cadre de la formation (<i>per diem</i> + billets de train/avion)²²

20- L'indemnité compensatrice concernait le remboursement de la taxe sur le titre de séjour, à la demande du boursier. L'indemnité supplémentaire de logement, différenciant l'Île de France et le reste du pays, est versée au boursier dont le loyer mensuel (charges locatives comprises), une fois déduites les aides éventuelles au logement (aide personnalisée au logement [APL] ou aide de logement sociale [ALS]) dès lors qu'elles sont connues, est supérieur à 188 €. Quant à l'allocation pour voyage-vacances, il s'agit d'un droit pour tout boursier d'études, sous réserve de succès à l'examen, après un séjour minimum de 9 mois en première année d'étude et avant les 9 derniers mois de la bourse, sauf dans les cas où il s'agit uniquement d'une bourse de couverture sociale (BCS).

21- En effet, seuls 10 % des étudiants suivent des formations payantes, et la moitié de ceux-ci (soit 5 % des boursiers) représentent 87 % de ces dépenses.

22- Ces trois indemnités, tout comme l'allocation pour voyage et les frais de bagages supplémentaires, ont été supprimés pur l'année 2016 et remplacés par une allocation unique annuelle appelée « indemnité de formation », dans le cadre d'un processus de simplification de la mise en œuvre. Cf. MAEDI, *Instructions 2016 des BGF ; Campus France, Simplification des prestations BGF, Propositions 2015*, avril 2015.

Frais de voyage et de transport	<p>Tant lors de leur voyage aller, vers leur lieu de destination d'études, qu'à leur retour, les boursiers BGF ont droit aux prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des voyages aller-retour dans la classe la plus économique, y compris les frais de transport sur le territoire pour rejoindre leur ville d'affectation • Prise en charge de nuitées (jusqu'à 3), dans l'attente de la disponibilité de leur logement définitif ou de leur transfert dans la ville d'affectation • Allocation pour bagages supplémentaires²³ <p>Les coûts des voyages sont budgétisés en fonction des coûts paramétriques par poste, d'après les moyennes des coûts des années antérieures.</p>
Couverture sociale et autres prestations à caractère social	<p>Outre l'inscription à la sécurité sociale étudiante, cette rubrique comporte aussi les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de l'affiliation obligatoire à une mutuelle, qui permet de disposer d'une assurance « responsabilité civile » • Affiliation à un régime spécifique de protection sociale pour les étudiants de plus de 28 ans, inéligibles au régime « étudiant » de la sécurité sociale • Possibilités de prêts et de rapatriement en cas de maladie ou de décès
Accueil en France	<p>La mise en œuvre des BGF comprend également toutes les activités liées à l'accueil en France, qui visent à faciliter l'installation et l'intégration des boursiers BGF. Dans ce cadre, l'opérateur est chargé essentiellement de l'accueil et de l'installation du boursier, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : la préfecture de police, la Caisse d'allocations familiales, l'Office français de l'immigration et de l'intégration, le Centre régional des œuvres universitaires, etc.²⁴</p> <p>En 2006, à l'initiative du MAEDI, une « Charte de qualité pour l'accueil des boursiers du Gouvernement français »²⁵ a été publiée. Elle s'applique à la totalité de la chaîne d'accueil de l'étudiant : de son orientation et sa sélection dans le pays étranger et sa préparation au départ, jusqu'à son retour dans son pays d'origine, en passant par son intégration dans l'établissement où il a choisi d'effectuer sa mobilité. Déclinée en 74 indicateurs de performance et de résultats, elle doit permettre à chaque acteur de situer ses responsabilités tout au long du processus et, à chaque stade de celle-ci, de s'autoévaluer.</p> <p>L'accueil comprend ainsi l'orientation et l'accompagnement à l'arrivée, l'hébergement²⁶, les relations avec les différents services publics français dans le cadre de l'installation et, enfin, l'installation et l'intégration au sein de l'établissement.</p>

23 - Allocation supprimée dans le cadre de la simplification de 2015.

24 - Campus France met ainsi en place, à la rentrée, une plateforme d'accueil des étudiants étrangers à la Cité internationale de Paris en collaboration avec différents partenaires. Le Cnous organisait à Noël un séjour à Paris pour les boursiers étudiant en province.

25 - On y lit notamment que « bien accueillir les étudiants étrangers correspond pour la France à une quadruple nécessité, culturelle, universitaire, économique et politique : culturelle, puisque la France a une longue tradition de diversité culturelle qu'il importe de maintenir ; universitaire, puisque l'accueil des étudiants étrangers permet aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche français d'acquiescer la réputation internationale indispensable à leur développement ; économique, dans la mesure où de la qualité de cet accueil dépend en partie la croissance des échanges internationaux de demain avec notre pays ; politique, les étudiants étrangers constituant un important vecteur de notre influence dans le monde ».

26 - Campus France a signé une convention avec le Cnous pour permettre de réserver des logements aux boursiers. À la rentrée 2009 (donc avant la réforme de 2012), les résidences universitaires ont accueilli 2 793 boursiers du Cnous et d'Égide, ce qui représente moins de 2 % des places offertes.

Annexe 2 Informations complémentaires

Base légale des BGF

- Arrêtés du 27 décembre 1983 et du 9 septembre 1985 fixant le régime des bourses accordées par le ministère des Affaires étrangères aux étrangers boursiers du gouvernement français ; arrêtés du 15 avril 1997, du 21 septembre 1999 et du 31 décembre 2002 modifiant et complétant l'arrêté du 27/12/1983
- Décision ministérielle du 30 août 2001 fixant le régime des bourses accordées aux étrangers boursiers du gouvernement français suivant des formations hors France métropolitaine et départements et territoires d'outre-mer (aujourd'hui cinq collectivités d'outre-mer, cinq départements et régions d'outre-mer et trois territoires à statut particulier, la Nouvelle Calédonie, les Terres australes et antarctiques et Clipperton)
- Décision ministérielle du 9 juillet 2003 fixant le montant des prestations dont bénéficient les boursiers du gouvernement français²⁷ (celles du 30 août 2001 et du 9 avril 2002 pour le montant des allocations d'entretien des bourses locales)

Tableau des coûts paramétriques (2014)

Type de bourse	Paramètre mois entier	Paramètre demi-mois
Bourses d'études de taux 1	1 050 €	630 €
Bourses d'études de taux 2	1 150 €	690 €
Bourses d'études de taux 3	1 500 €	900 €
Bourses d'études locales	610 €	365 €
Bourses de stage de taux 1	1 400 €	840 €
Bourses de stage de taux 2	2 200 €	1 320 €
Bourses de stage local	2 000 €	1 200 €
Bourses de stage DOM-TOM ²⁸	1 700 €	1 020 €
SSHN de taux 1	1 700 €	1 020 €
SSHN de taux 2	1 850 €	1 110 €
SSHN de taux 3	2 200 €	1 320 €
SSHN de taux 4	2 600 €	1 560 €
SPCD de taux 1	1 500 €	900 €
SPCD de taux 2	1 900 €	1 140 €
SPCD de taux 1 + séjour culturel	1 900 €	1 140 €
SPCD de taux 2 + séjour culturel	2 300 €	1 380 €
BLCD	1 350 €	810 €
BLCD + séjour culturel	2 000 €	1 200 €

27 - Modifié par la décision ministérielle du 2 octobre 2015, hors du champ de l'étude.

28 - DOM : département d'outre-mer ; TOM : territoire d'outre-mer.

Le tableau complet présente deux autres catégories de taux d'allocation d'entretien (pour les bourses à coût partagé avec ou sans convention) et un paramètre de BCS de 110 euros.

Tableau de l'allocation d'entretien

Type de bourse	Allocation mensuelle
Bourses d'études de taux 1	615,00 €
Bourses d'études de taux 2	767,00 €
Bourses d'études de taux 3	1 060,00 €
Bourse Eiffel Master	1 181,00 €
Bourse Eiffel Doctorat	1 400,00 €
Bourse Excellence-Major de taux 1	222,00 €
Bourse Excellence-Major de taux 2	685,00 €
Bourse de stage de taux 1	795,00 €
Bourse de stage de taux 2	920,00 €
Bourse de stage DOM-TOM	922,50 €
SSHN de taux 1	1 374,00 €
SSHN de taux 2	1 704,00 €
SSHN de taux 3	2 055,00 €
SSHN de taux 4	2 046,00 €
SPCD de taux 1	795,00 €
SPCD de taux 2	920,00 €
BLCD	615,00 €

Tableau de l'allocation d'entretien des bourses locales

Pays	Allocation mensuelle		
	Formation 1 ^{er} et 2 ^e cycles	Formation 3 ^e cycle, recherche ou spécialisation	Stages de courte durée
Bénin	127 600 F CFA ²⁹	145 000 F CFA	220 400 F CFA
Burkina Faso	106 200 F CFA	122 100 F CFA	191 200 F CFA
Cameroun	120 500 F CFA	136 900 F CFA	208 100 F CFA
Centrafrique	105 400 F CFA	121 200 F CFA	189 700 F CFA
Rép. du Congo	105 000 F CFA	120 000 F CFA	185 000 F CFA
Côte d'Ivoire	131 200 F CFA	147 600 F CFA	218 600 F CFA
Gabon	125 000 F CFA	140 100 F CFA	207 600 F CFA
Mali	115 900 F CFA	131 800 F CFA	200 300 F CFA
Niger	106 800 F CFA	122 800 F CFA	192 200 F CFA
Sénégal	115 000 F CFA	130 000 F CFA	196 400 F CFA
Tchad	117 900 F CFA	134 000 F CFA	203 700 F CFA
Togo	105 000 F CFA	120 000 F CFA	185 000 F CFA
Autres pays	Le montant est fixé par note, au cas par cas, dans la limite des taux fixés pour les BGF en France métropolitaine.		

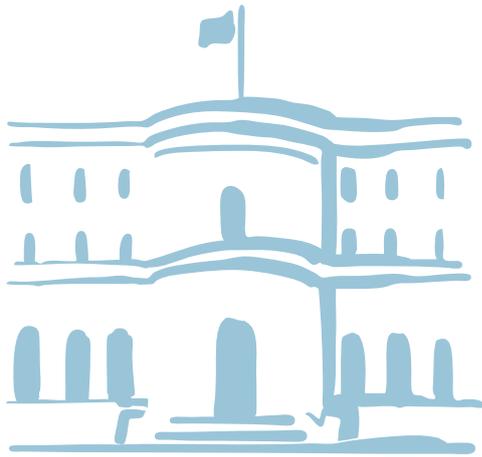
29- F CFA : Franc de la communauté financière d'Afrique

Frais de gestion de Campus France (2016)

Type de bourse	Frais d'ouverture de dossier (par boursier)	Frais de gestion mensuels (par boursier)
Bourses d'études de taux 1 Bourses d'études de taux 2 Bourses d'études de taux 3	110,00 €	70,00 €
Bourses d'études locales	–	76,41 €
Bourses de stage de taux 1 Bourses de stage de taux 2	110,00 €	47,00 €
Bourses de stage locales	–	76,41 €
Bourses de stage DOM-TOM	110,00 €	76,41 €
SSHN de taux 1 SSHN de taux 2 SSHN de taux 3 SSHN de taux 4 SPCD de taux 1 SPCD de taux 2 SPCD de taux 1 + séjour culturel SPCD de taux 2 + séjour culturel BLCD BLCD+ séjour culturel	110,00 €	47,00 €

Sigles et abréviations

AE	Autorisation d'engagement	ESR	Enseignement supérieur et recherche
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	F	Franc
ALS	Aide de logement sociale	MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
ANMO	Afrique du Nord et Moyen-Orient	MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
APL	Aide personnalisée au logement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
BCS	Bourse de couverture sociale	PPP	Pays pauvre prioritaire
BGF	Bourse du gouvernement français	SHS	Sciences humaines et sociales
BLCD	Bourse linguistique de courte durée	SPCD	Stage pédagogique de courte durée
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine	SSHN	Séjour scientifique de haut niveau
CFA	Communauté financière d'Afrique	TOM	Territoire d'outre-mer
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement		
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires		
DGM	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (du MAEDI)		
DOM	Département d'outre-mer		



ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Les bourses du gouvernement français (BGF) constituent l'instrument de premier plan de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger. Elles ont pour objectif de conforter et de promouvoir les positions économiques, politiques et culturelles françaises, en développant ses relations avec les pays émergents, les grands prescripteurs et l'espace francophone.

Les pays de longue tradition universitaire, comme la France, disposent d'un bénéfice pionnier, qui rend leur système d'enseignement supérieur particulièrement attractif. Au cours de la période, 185 000 étudiants étrangers en mobilité ont été accueillis dans l'Hexagone chaque année. Cette attractivité s'appuie sur la qualité et la réputation des établissements et des frais d'inscription extrêmement faibles à l'université, par rapport à d'autres pays.

L'intensification de la concurrence mondiale, l'émergence de nouveaux acteurs et la multiplication des défis propres à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sont de nature à questionner les politiques d'offre de mobilité.

L'évaluation stratégique des BGF entre 2004 et 2014, confiée au bureau d'études COTA, présente le bilan d'une décennie de mobilisation de cet instrument. Grâce à deux enquêtes inédites auprès des bénéficiaires et des ambassades, elle documente les raisons qui poussent à recourir aux BGF pour atteindre les objectifs de la politique de coopération et analyse les effets produits par ce choix. Les leçons tirées induisent une série de préconisations, pour simplifier l'instrument, le rendre plus performant et renforcer l'influence française dans le secteur.